

BOUGNON INFO



Mardi : 13 h 30 à 14 h 30 et 17h00 à 18h00 Bibliothèque Téléphone Mairie : 03.84.91.62.00
Mercredi : 10h00 à 12h00 Jeudi : 16h30 à 18h30
Jeudi : 18h00 à 19h00 ✉ mairie.bougnon@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Didier HUGEDET – Rédactrices : Françoise ETIENNE – Françoise GROSJEAN – Edition : Sylvie BONNET (secrétaire de mairie)

Juillet 2020

LE MOT DU MAIRE

Une période "COVIDESQUE"

Période hors du temps, temps d'atermoiements, de confinement, temps de déconfinement, masques manquants.

Elections suspendues, personnes fragiles soutenues, le temps des solidarités s'accroît.

Faune et nature reprennent le dessus, les balades maintenues sont d'une richesse absolue.

Temps calme, apaisé, confiné, mais malheureusement affecté par tous ceux qui nous ont quittés.

Personnel hospitalier débordé, mobilisé mais encensé ; peut-être un jour sera-t-il revalorisé ?

Confusion, absence de coordination, confection locale, les masques finissent par gagner notre giron.

Après valse-hésitation, oppositions, délégations, ils sont venus de la Région et du Centre de Gestion.

Gestes barrières, se préserver, préserver les autres, distanciation, masque, gel hydroalcoolique font partie maintenant de notre vocabulaire.

Déconfinement, reprise économique, reprise progressive, reprise de la vie, la vie comme avant ?

Avant le confinement.

Garderons-nous à l'esprit les atermoiements ? ou les bons moments ?

Gageons de la résonance des bienfaits de l'humanité, mais également de la toute-puissance de la nature, et de sa prime importance.

Une période "COVIDESQUE"

✓ **Un premier tour d'élection** suffisant pour valider la **nouvelle équipe municipale**.
Ancienne équipe en action prolongée, et nouvelle équipe installée à la fin du mois de mai.

✓ **Elections du maire et des adjoints** en date du 25 mai 2020.
Les membres nouvellement installés ont aussitôt pris leurs fonctions et reçu leurs délégations.
Je profite donc de cette occasion pour remercier les habitants de Bougnon tout d'abord, les conseillers ensuite, pour leur **confiance renouvelée**.

✓ **Gestion de la commune**, un temps au ralenti, se poursuit, les projets quelques temps suspendus reprennent le dessus.

✓ **PLU** : nouvelle approbation par suite des dernières orientations de l'Etat en date du 12-06-2020 ; publication le 25-06-2020, pour une exécution officielle à compter du 25 juillet 2020.

✓ **Rénovation énergétique** des bâtiments : validation du projet d'isolation par l'intérieur du logement supérieur de la mairie.

✓ **Voirie** : étude en cours de l'aménagement de l'entrée ouest du village, avec comme fil conducteur le cheminement vers le cimetière ; sans être une fin en soi.

✓ **Défense incendie** : nouvelle réglementation en vigueur arrêté municipal précisant celle-ci.

✓ **Assainissement-STEP** : validation du dossier et accord de subvention de la part de l'Etat, réponses positives de la part de l'Agence de l'Eau, les travaux devraient démarrer à l'automne.

✓ **Budgets** présentés et validés lors de la séance du 10 juillet 2020.

✓ **Animations-festivités** : annulées ou reportées sur la période allant de mars à juillet.

- Des mariages reportés en septembre
- Reprise des locations salle des fêtes avec réduction de la capacité d'accueil (60 pers).
- Un festival de folklore réduit en un WE début août (selon accord préfectoral)
- Un vide grenier organisé fin août (selon accord préfectoral)

✓ **Communication** par tous les moyens à notre disposition :

- Le site internet de la commune, mais aussi
- Un BougnonInfo par trimestre
- Des applications (sous Android ou OIS) auxquelles vous pouvez facilement adhérer
 - **Panneau Pocket** pour recevoir des alertes de la part de la Gendarmerie ou de la Préfecture relayées par la commune
 - **Maire et Citoyens** avec une démarche plus participative pour recevoir ou transmettre des informations concernant le fonctionnement de la commune.

N'hésitez pas à charger ces applications sur vos smartphones et à vous inscrire...

✓ **Masques artisanaux** : Un grand merci à notre couturière locale **M L**, et à toutes celles de l'atelier de confection de Fleurey les Faverney pour leur contribution à la confection de masques artisanaux.

Si vous avez reçu des masques ne vous convenant pas, nous en sommes désolés, plutôt que de les laisser de côté, ou pire de les jeter, merci de les restituer, ils pourront sûrement servir à d'autres que vous.



Didier HUGEDET

La nouvelle équipe municipale - mandat 2020-2026



Maire : Didier HUGEDET

Finances, Urbanisme, Terrains communaux, Affaires scolaires et périscolaires - aidé par Justine THOMAS et Sophie MIGNOT, Affaires sociales - aidé par Marilyne DUSSY et Justine THOMAS, Gestion administrative des employés communaux, Sécurité, Bougnon Infos, Dossiers d'appel d'offre

2ème adjoint : Françoise ETIENNE

Eglise et cimetière, Embellissement aménagement du village, Espaces de vie, Patrimoine, Salle des fêtes - aidée par Justine THOMAS et Valérie VALOT, Bibliothèque, Associations - aidée par Françoise GROSJEAN et Marilyne DUSSY

1er Adjoint : Karl VON FELTEN

Organisation tâches et emploi du temps employé communal, Gestion matériel communal - aidé par Philippe RENAUDIN, Eau, assainissement et lagunage - aidé par Philippe RENAUDIN, Réseaux électrique, téléphoniques et numérique, Site Internet, Décharge de la craie

3ème adjoint : Antoine BONNE

Voirie, Bâtiments communaux, Logements communaux - aidée par Marie-Line DEMANGE et Justine THOMAS, Environnement - aidé par Fabrice MIGNOT et Philippe RENAUDIN

Délégués communaux aux différents organismes :

- Communauté de communes : D HUGEDET
K Von FELTEN
- SIED : A BONNE - ML DEMANGE
- SICTOM : D HUGEDET - F MIGNOT
- Syndicat du Breuchin : K V FELTEN -
P RENAUDIN
- Syndicat de Gressoux : D HUGEDET
P RENAUDIN-I VICAIRE
- COFOR : P RENAUDIN - M ARNOULD
- Garants des bois : P REANUDIN -
M ARNOULD - F MIGNOT
- Délégué défense : K V FELTEN - F ETIENNE
- Mission Locale Jeune : F ETIENNE - M DUSSY
- CNAS : F ETIENNE - M DUSSY

Commissions communales :

- Affaires scolaires et périscolaires : D HUGEDET
J THOMAS - S MIGNOT - V VALOT
- Affaires sociales : D HUGEDET - M DUSSY
J THOMAS - S MIGNOT - V VALOT
- Finances : A BONNE-ML DEMANGE- S MIGNOT
- Espaces extérieurs : F ETIENNE-F GROSJEAN
S MIGNOT-V VALOT
- Animations- Associations : F ETIENNE
F GROSJEAN-M DUSSY-I VICAIRE
- Environnement : A BONNE-K V FELTEN
S MIGNOT-M RNOULD-I VICAIRE-P RENAUDIN
- Sécurité : D HUGEDET-K V FELTEN-A BONNE
- Informations : D HUGEDET - K V FELTEN
F ETIENNE-F GROSJEAN-V VALOT

Recommandations d'usage

1-Pensez à rabattre les haies, arbustes ou arbres trop envahissants pouvant empiéter sur le domaine public et gêner la circulation des piétons, ou parfois même des véhicules.

2-Respecter les horaires de tonte, de taille avec engins à moteur afin de préserver la tranquillité publique.

Les jours ouvrables : 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Dimanches et jours fériés : 10 h à 12 h

3-Période propice aux barbecues ou autres moments festifs souvent en extérieurs et parfois prolongés à des heures tardives, **pensez à réduire le volume de la sono à partir de 22h ...** il est toujours préférable de **prévenir le voisinage.**

4-Propriétaires d'animaux domestiques, chiens notamment, il vous est rappelé que l'accès aux alentours des parcs leur est interdit, et que **leurs déjections ne doivent pas être laissées sur le domaine public.**

5 Déchets verts : Il est interdit de les brûler à l'air libre, ou dans un incinérateur de jardin

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>

Les déchets de taille peuvent être déposés en déchetterie (Ports sur Saône ou Pusey), ou stockés sur place en attendant la campagne de broyage.

Les déchets de tonte, comme les résidus de broyage, peuvent être utilisés en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

Il est également possible d'envisager le **mulching** : hachée finement par un **système de doubles lames inversées**, l'herbe laissée sur place se décompose rapidement.

Broyage

La commune a organisé

une nouvelle campagne de broyage :

Initialement prévue la semaine du 16 au 23 mars (13 personnes étaient inscrites), elle a été reportée en raison du coronavirus du 3 au 7 juin. Seulement 8 personnes ont utilisé l'appareil prêté par le SICTOM.

Le volume global de broyage a été de 25 m³ (ce qui correspond à une benne agricole de 14 t).

Ces broyats ont été utilisés en couvert au pied des arbres fruitiers et jardinets.

La municipalité souhaite renouveler cette initiative 1 à 2 fois par an si les besoins de la population sont existants.

Merci de faire remonter vos souhaits par mail ou par courrier.

Responsables de la campagne de broyage :

K V FELTEN et P RENAUDIN



Affouage

En raison du coronavirus, la commission affouage a décidé de reporter, la date de fin d'exploitation et de débardage du 30 septembre au 31 octobre.

Organisation défense incendie



Le samedi 20 juin 2020, la nouvelle équipe municipale découvre l'ensemble des points de défense incendie de la commune et les différentes procédures à appliquer.

Une **nouvelle réglementation** est entrée en vigueur à compter du 01 janvier de cette année ; un **arrêté municipal** organisant la défense incendie sur l'ensemble du territoire communal a été pris par le maire.

Une étude est en cours (rendue pour septembre) afin de se mettre en concordance avec les nouvelles directives et permettre à chaque habitation d'être couverte par un **point de défense incendie** situé à moins de 200 mètres.

Utilisation de l'ancien château d'eau :

Ce château d'eau est alimenté par les sources du grand bois.

L'eau stockée n'est pas traitée et donc impropre à la consommation.

Elle est destinée à un usage d'arrosage des plantations à destination stricte des habitants du village : particuliers comme agriculteurs.

Il est possible de venir remplir des réserves mobiles (tonne à eau), tout en respectant et préservant la ressource, qui en période de sécheresse peut être rapidement limitée.

Règlement affiché - Périmètre sécurisé au regard des dégradations constatées (chutes de crépi).

Bibliothèque :

Le confinement a permis à quelques personnes supplémentaires de profiter de la bibliothèque. Ces dernières peuvent venir échanger leurs livres aux horaires habituels :

Le jeudi de 16h30 à 18h30

Cependant si elles ont des soucis de déplacement je me propose de poursuivre le service "à domicile"

Pour cela il suffirait de laisser un message en mairie précisant vos choix et je passerais effectuer les échanges.

Ceux-ci pourraient avoir lieu le jeudi.

Bonnes lectures estivales à tous

Françoise GROSJEAN

Données budgétaires

Pour l'année 2019, les comptes de gestion suivis par la trésorerie, sont en concordance avec les comptes administratifs suivis par la municipalité ; ils ont été validés par délibération le 09 mars.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Budget Communal

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Budget Eau-Assainissement

	Fonctionnement	Investissement		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	771 761.83 €	474 020.74 €	Dépenses	74 625.57 €	12 157.34 €
Recettes	681 677.38 €	563 247.57 €	Recettes	87 290.03 €	33 388.00 €
Résultat	- 90 084.45 €	89 226.83 €	Résultat	12 664.46 €	21 230.66 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Budget communal

AFFECTATION DES RESULTATS

Budget eau-Assainissement

	Fonctionnement	Investissement		Fonctionnement	Investissement
Reports 2018	273 515.96 €	- 57 701.05 €	Reports 2018	45 993.81 €	134 717.08 €
Exercice 2019	- 90 084.45 €	89 226.83 €	Exercice 2019	12 664.46 €	21 230.66 €
Résultat	183 431.51 € Arrondi à 183 432 €	31 525.78 € Arrondi à 31 526 €	Résultat	58 658.27 € Arrondi à 58 658 €	155 947.74 € Arrondi à 155 948 €

Budget Communal

BUDGET PRIMITIF 2020

Budget Communal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	412 810 €	271 604 €
Recettes	412 810 €	271 604 €

BUDGET PRIMITIF 2020

Budget Eau-Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	148 400 €	1 335 310 €
Recettes	148 400 €	1 335 310 €

Soutiens financiers

A la validation du budget, il a été décidé un accompagnement social reconduit comme les années précédentes :

Pour les plus jeunes :

*** Relevant du primaire :**

12 € coopérative scolaire,
20 € pour projet de voyage ou sortie scolaire

*** Relevant du secondaire :**

12 € pour l'achat de fournitures scolaire

(S'inscrire en mairie en septembre avec certificat de scolarité, un bon d'achat vous sera donné en échange)

20 € pour voyage scolaire une fois par an et par élève

(Apporter une attestation de participation de l'établissement scolaire).

*** De plus de 18 ans :** un forfait de 224 € valable une seule fois par personne avec comme condition préalable de résider sur notre commune depuis au moins un an.

Dans le cadre d'une **poursuite d'étude** : documents justificatifs au cas par cas

Dans le cadre du **Permis de conduire**, justificatifs de l'auto-école pour récupérer un bon d'achat en mairie et sur présentation de l'avis d'imposition de la taxe d'habitation.

*** Obtention des cartes jeunes :** il a été décidé d'offrir à tout enfant scolarisé de notre commune la **CARTE JEUNE** pour l'année scolaire 2020/2021.

Pour les enfants de plus de 16 ans, merci de se munir d'un **certificat de scolarité**.

Les cartes seront à retirer à la mairie début septembre.

Pour en bénéficier, il est IMPERATIF de PASSER S'INSCRIRE EN MAIRIE avant le jeudi 30 juillet dernier délai.

Pour les aînés : l'organisation du repas des aînés ; qui s'est déroulé le dimanche 19 janvier.



État civil

Naissances

Le 17 mars, est née à Vesoul, Marie PAQUELET, fille de Mr Morgane PAQUELET et Mme Carine DÉPLANTE, domiciliés 5 rue du Parc.

Le 20 mars, est né à Vesoul, Tom ROUSSET, fils de Mr Marc ROUSSET et Mme Clémence BERENGUIER, domiciliés 5 rue des Montants.

Le 28 juin, sont nés à Besançon, Mattia COURTOIS CORROYER et Naël COURTOIS CORROYER, fils de Jean-Denis CORROYER et Mme Émilie COURTOIS, domiciliée 8 rue de la Frôterie

Félicitations

Décès

Madame Camille MONTAGNON est décédée le 8 décembre.

Monsieur André DÉPRÉDURAND est décédé le 29 février.

Sincères condoléances.

Sylvie BONNET

Conseil Municipal du 12 juin

- Le maire présente la démission de Patrick BARDOZ
- Approbation du PLU version modifiée selon les prescriptions de l'Etat
- Délégations de fonctions aux adjoints, délégations du conseil municipal au maire
- Représentation au sein des différents organismes
- Commission d'Appel d'Offre - Commission Communale des Impôts Directs : tirage au sort
- Vote des taux d'imposition locale
- Déclassement parcelle rue de la Piquotte domaine public cession à Habitat 70

Conseil Municipal du 10 juillet

- Sollicitation, auprès de l'ONF, de la révision anticipée du plan de gestion
- Travaux forestiers.
- Subventions et soutiens financiers.
- Endettements et ratios financiers
- Budgets communaux
- Projet de méthanisation Val de Saône de Pusey
- Campagne de trappage et de stérilisation de chats errants : abandonnés ou non régulés.

Engagements de travaux rénovation énergétique des logements, de nos réseaux d'assainissement et de la future station de traitement des eaux usées.

Tous les comptes rendus et délibérations sont consultables sur le site internet ou en mairie.

Campagne de stérilisation

À la suite d'une réunion publique qui s'est déroulée le 08 juillet à la salle des fêtes, avec l'appui de l'association Adopt'1 chat de Vesoul, lors de la séance du conseil municipal du 10 juillet, il a été décidé de mettre en œuvre une campagne de stérilisation des chats "errants" abandonnés ou non régulés.

Celle-ci débutera en septembre et concernera près d'une trentaine de chats au moins.

Les différentes étapes de la campagne :

1- Prise d'un arrêté municipal par le maire (seul décisionnaire) et signature d'une convention avec l'association 30 Millions d'Amis.

2 - La campagne de capture avec information préalable de la population du secteur concerné au moins une semaine à l'avance (R211-12 du CRPM), permettant aux propriétaires de chats de garder les animaux à la maison et/ou de les faire identifier.

3- Le maire fait procéder à la capture (par les bénévoles de la commune) des chats éligibles répondant aux 3 conditions suivantes :

- **non identifiés** (un chat identifié capturé doit être dirigé vers la fourrière aux fins de restitution à son propriétaire).

Et - sans propriétaire ou sans détenteur ;

Et - qui vivent en groupe sur les lieux publics de la commune (ce qui exclut les animaux du domaine privé).

4- Le maire fait procéder à leur stérilisation.

Le vétérinaire pratique en même temps un contrôle sanitaire de l'animal selon la politique sanitaire définie avec l'association de protection animale.

5- Le maire fait procéder à leur identification

Il ne peut s'agir que du procédé agréé d'identification (L212-10 du CRPM) complété d'une marque visible sur l'animal (ex : encoche sur l'oreille) permettant le suivi de la colonie.

6- Les animaux sont remis sur leur lieu de capture, ils ne doivent pas être placés en fourrière en vue d'une adoption.

7- La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations qui ont acquis le statut de « chats libres » sont sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association.

Françoise ETIENNE

Bougnon Animations Loisirs



Au grand regret de tous les membres de l'association, toutes les activités de cette année 2020 ont été annulées.

Une demande a été transmise à la Préfecture pour autorisation du vide grenier, le 30 août. Si la réponse est positive, un dossier d'inscription sera distribué.

Pour la fin d'année, le repas dansant (4 octobre), la soirée jeux (24 octobre), le marché de Noël (22 novembre) et la fête des lumières (5 décembre) à LYON ne sont pas annulées, mais en attente de l'évolution des consignes sanitaires.

Jacques ETIENNE

Horaires Mairie

A partir du 24 août 2020, les nouveaux horaires de l'ouverture au public seront les :

Mardi : 13 h 30/14 h 30 et 17 h 00/18 h 00

Mercredi : 10 h 00/12 h 00

Jeudi : 18 h 00/19 h 00

Vacances



La mairie et la bibliothèque seront fermées du 1er août au 23 août inclus.

En cas de nécessité, merci de contacter le Maire ou les Adjoints.